

Courrier Outlook

Rech. dans les messages et c...

Nouveau |

Répondre |

Supprimer

Courrier indésirable |

Ranger

Dossiers

Boîte de réception 4

Courrier indésira 52

Brouillons 30

Éléments envoyés

Éléments supprim 51

Archive

DOSSIER : Mme FIX-DESCAMPS / MR THOMAS

SG

jeu. 08/06, 13:08

Vous

Répondre |

Vous avez répondu le 12/06/2017 08:10.

Chère Madame,

Je fais suite à votre courriel d'hier.

Pour votre parfaite information, je vous retranscris les termes du courrier que ma Conseillère MANCIER-L'HÈURE m'a adressé ce mardi 6 juin :

« En réponse à votre courrier du 28 Avril 2017, je vous indique d'une part que Monsieur THOMAS accepterait que son fils ou plutôt son épouse, Samia THOMAS, rachète la part de Madame FIX de 30 % sur 280 000 € (en raison des travaux à faire), soit en lui réglant un montant de 84 000 €.

Madame FIX serait ainsi désintéressée au meilleur prix, comme elle le souhaitait. Elle restera devoir une indemnité d'occupation, qui n'aurait pas été demandée si le prix de vente avait été fixé à un montant plus raisonnable comme 240 000 € par exemple, outre la part des taxes foncières et des assurances réglées par Monsieur THOMAS.

Concernant les 5 000 € de (280 000 € au lieu de 285 000 €) différence proposée par mon client, elle correspond au montant des travaux qui sont indispensables à faire, mais qui peuvent être négociés. C'est pourquoi les mandats ne peuvent également pas être signés à la mise à prix indiquée, qui s'avère incontestablement trop chère par rapport à la valeur du bien.

D'autre part, je vous serais obligée de me confirmer que la maison est bien assurée par Madame FIX.

Si besoin est, mon client et moi-même sommes disposés à organiser une réunion à 4 pour faire avancer ce dossier ; je vous remercie de m'indiquer la position de Madame FIX à cet égard ».